Mis en ligne le 24 mars 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250321-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-03-2025
Publication le : 21-03-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 mars 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 7 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Clotilde BERTHIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-.5-039

Demande d'inscription d'une mission au programme partenarial d'activité de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est une association réunissant un ensemble de personnes publiques désireuses de mutualiser des moyens pour mener à bien un programme d'études et de réflexions en matière d'aménagement et de connaissance des dynamiques de développement des territoires. Ce programme d'études et de réflexions constitue le programme partenarial d'activités de l'Agence.

La Commune étant membre de l'Agence, elle envisage de lui demander d'inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance conforme aux dispositions de l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme.

Cette demande consistera en une mission d'assistance de la Commune pour l'accompagner dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Opération de Revitalisation Territoriale, dite ORT.

L'intervention de l'Agence reposera ainsi sur trois volets :

- Un appui au pilotage global de l'ORT,
- Conception d'un carnet de paysage et d'un référentiel de données cartographiques sur le Val de Fures (fiche-action n°22),
- Capitalisation, synthèse et valorisation de l'atelier étudiants de Master 2 « Urbanisme et projet urbain ».

Cette mission fera l'objet d'un financement de 20 jours.

Il est précisé que cette intervention de 20 jours sera répartie comme suit :

- 3 jours dédiés à l'appui au pilotage global,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250321-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 21-03-2025
Publication le : 21-03-2025

- 13 jours dédiés à la conception du carnet de paysage et du référentiel de données cartographiques sur le Val de Fures,
- 4 jours dédiés à la synthèse et la valorisation en Maison des Projets de l'atelier étudiants dont le rendu a eu lieu le vendredi 14 février 2025.

Le financement sera assuré par le versement d'une subvention de 15 200 € au titre du programme partenarial 2025.

L'Agence d'Urbanisme apportera notamment sa compétence pluridisciplinaire ainsi que sa connaissance des enjeux du territoire et de ses projets.

Aussi,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Sollicite** l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance pour accompagner la Commune dans la mise en œuvre de son Opération de Revitalisation Territoriale,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 17 mars 2025
Le Maire

